

M. Carter: Le ministre peut-il dire à la Chambre si, à sa connaissance, des études semblables se font aux États-Unis, à ce sujet? Je pose la question parce que, d'après une nouvelle que j'ai lue récemment, les États-Unis avaient atteint leur niveau de production d'avant la régression, bien que la main-d'œuvre ait diminué d'un million. L'article donnait à entendre que la réduction d'un million d'emplois était imputable à l'automatisation. Le ministre peut-il confirmer cela à l'égard des enquêtes faites aux États-Unis?

L'hon. M. Starr: Non, monsieur le président, j'ignore quelles études en ce sens se font aux États-Unis.

M. Peters: On devrait songer à l'opportunité d'établir le même genre d'organisation dans deux ministères du gouvernement. Le ministre a probablement étudié la question en termes de chiffres relatifs au chômage, car il a eu beaucoup à faire avec ces chiffres ces deux dernières années. Cependant, beaucoup des chiffres publiés par la Direction des recherches du ministère du Travail ne semblent être qu'une reprise des compilations du Bureau fédéral de la statistique. Parfois les chiffres sont répartis de façon différente, parfois ils sont détaillés par zones, ou selon divers autres critères. Ils paraissent dans diverses publications, qui me semblent faire inutilement double emploi.

J'ai travaillé dans le domaine syndical pendant plusieurs années, et je m'intéressais aux recherches qui se font au ministère du Travail, mais j'ai constaté que la plupart des choses qu'il publie sont inutilisables par les syndicats. On peut trouver la plupart de ces renseignements, et beaucoup plus à jour, en fouillant les journaux, au lieu de s'adresser au ministère du Travail.

Il y a plusieurs autres publications qui, d'après moi, ne sont guère utiles. L'une d'entre elles, publiées par le ministère du Travail, s'intitulait: "Deux minutes de faits", ou deux minutes de quelque chose ou d'autre. Cette publication ne plaisait guère aux travailleurs. Peut-être était-elle plus appréciée des patrons, mais les travailleurs ne l'aimaient guère, dans les industries où j'ai travaillé. Elle ne semblait guère avoir d'autre rôle que de maintenir quelqu'un dans un emploi.

D'après moi, il y a lieu d'examiner de près le travail de ce service, vu les accusations qui ont été portées, et dont chacun est au courant, j'en suis sûr. On dit, en effet, que ce service a été créé par un ancien ministre dans le dessein précis de se tenir au courant de ce qui se passait dans un autre ministère qui l'intéressait. L'honorable député d'Essex-Est connaît probablement très bien cette histoire.

L'hon. M. Martin: Non, pas du tout. Je me demande de quoi il s'agit.

M. Peters: Eh bien, c'est une rumeur très répandue, et d'après moi, le gouvernement devrait songer à s'assurer si réellement ce service a été utilisé pour surveiller le travail d'un autre ministère, et dans ce cas, s'il a joué un rôle utile.

Une bonne partie des publications de la Direction des recherches ne sont en somme qu'un gaspillage d'argent, et une perte de temps pour ceux qui ont à les lire. Les chiffres, pour une bonne part, semblent avoir bien peu d'utilité pratique. Ils sont déjà désuets quand on les reçoit, et généralement, ils sont de seconde main. Le personnel n'est pas assez nombreux pour recueillir ces chiffres et pour les évaluer.

A mon avis, la Direction des recherches pourrait se rendre utile de bien des façons. Le ministre a exposé la tâche qu'elle accomplit, mais il y a bien des choses qu'elle ne fait pas. Une de ces choses ne se rattache pas vraiment à l'automatisation, mais plutôt à la situation créée quand une industrie disparaît et n'est pas remplacée par d'autres. Je songe en particulier à l'industrie minière, et aux collectivités qui se sont développées autour d'une seule industrie. Voici qu'un jour l'industrie est menacée de disparaître par la perte de ses débouchés ou par l'épuisement de ses mines. On ne fait rien pour aider les travailleurs ou les employeurs, ou l'ensemble de la collectivité, à établir des industries adaptées à la région. C'est une question qui, à mon avis, devrait entrer dans les préoccupations du ministère du Travail.

Je mentionnerai en particulier le cas des chantiers de bois à pâte, dans des régions comme celles de Kapuskasing, de Cochrane et de Timmins. Autrefois, dans ces régions, on employait un grand nombre d'ouvriers à l'année longue, mais aujourd'hui, le nombre de travailleurs a bien diminué. Rien n'a été fait pour aider à y établir de nouvelles industries, ou pour découvrir, par des recherches, quelque chose qui puisse les remplacer, afin que ces localités puissent continuer à employer des effectifs nombreux.

Dans certains cas, des innovations techniques diminuent le nombre d'emplois, et dans d'autres, les produits fabriqués cessent de répondre aux besoins. En conséquence, la situation de l'emploi se trouve modifiée. Il me semble que le ministère du Travail pourrait entreprendre des recherches dans ce domaine. Pas des recherches en vue de savoir si les gens préfèrent se servir d'une pelle